



PROJET DE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ

FÉVRIER 2000

2.8 LE MILIEU HYDROGRAPHIQUE

2.8.1 La problématique

Le milieu hydrographique de la MRC de Maria-Chapdelaine fait partie du sous-bassin du lac Saint-Jean, lequel rejoint le fleuve Saint-Laurent via la rivière Saguenay. Il se divise en deux grands ensembles, soit :

- les eaux de surface ;
- les eaux souterraines.

Les eaux de surface, comme leur nom l'indique, s'écoulent au niveau du sol et les principaux bassins hydrographiques de la MRC sont ceux des rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini et Ashuapmushuan qui incluent entre autres des lacs tels, au sud, le lac à Jim et le lac Brochet, et au nord, des lacs tels le lac Péribonka et le lac Piraube. Outre les principaux lacs et rivières, chacun des bassins drainage est complété par une multitude de rivières et de lacs secondaires. En effet, sur le territoire de la MRC, on en dénombre plus de 8 000 dont la superficie est égale ou supérieure à 20 ha.

Au niveau des eaux souterraines, les caractéristiques hydrogéologiques sont encore mal connues et cette méconnaissance de l'état de la situation empêche d'en faire une gestion adéquate.

Le milieu hydrographique est un milieu riche où l'on retrouve de nombreux potentiels qui pourraient être utilisés à différentes fins. Mais en référence avec les principes du développement durable, celles-ci ne doivent pas mettre en péril une ressource au profit d'une autre. Par conséquent, les principales préoccupations exprimées par le milieu pour ce thème sont en référence avec l'utilisation et l'exploitation du grand réseau hydrographique¹, soit pour :

- la production hydroélectrique ;
- le développement récréo-touristique.

¹ À noter, l'utilisation de la ressource eau à des fins domestiques et industrielles a été abordée dans la section sur l'environnement

La problématique spécifique en regard de la production hydroélectrique

En matière d'énergie, le réseau hydrographique sert à produire de l'hydroélectricité à partir de grands ouvrages tels que les barrages et les réservoirs de Chute Savane, de Chute du Diable et des Passes Dangereuses (Alcan), mais aussi à partir de petits ouvrages au fil de l'eau tels les barrages sur la Petite rivière Péribonka (Hydro-Morin) et la rivière Mistassibi (Hydro Innu). L'énergie produite par les grands ouvrages sert essentiellement à supporter l'activité de production industrielle située en aval du territoire de la MRC. Cependant, l'utilisation du réseau hydrographique tel le lac Saint-Jean et la rivière Péribonka à titre de réservoir crée des problèmes d'intégration avec l'environnement. On a qu'à penser à la diminution d'habitats pour la faune ainsi que les problèmes d'érosion des rives accentué par les niveaux élevés des plans d'eau, notamment en automne. D'ailleurs, la compagnie Alcan effectue depuis maintenant plus de dix ans des travaux de stabilisation des rives privées en bordure du lac Saint-Jean, mais il persiste des problèmes d'érosion au niveau des TPI en bordure du lac Saint-Jean ainsi que sur la rivière Péribonka.





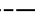
De plus, la constitution de réservoirs visant à accumuler l'eau pour la production d'énergie peut constituer un risque d'inondation. Ainsi, Alcan a produit en 1999, une étude des bris de barrages destinée aux municipalités afin de mettre à jour leur plan d'urgence.

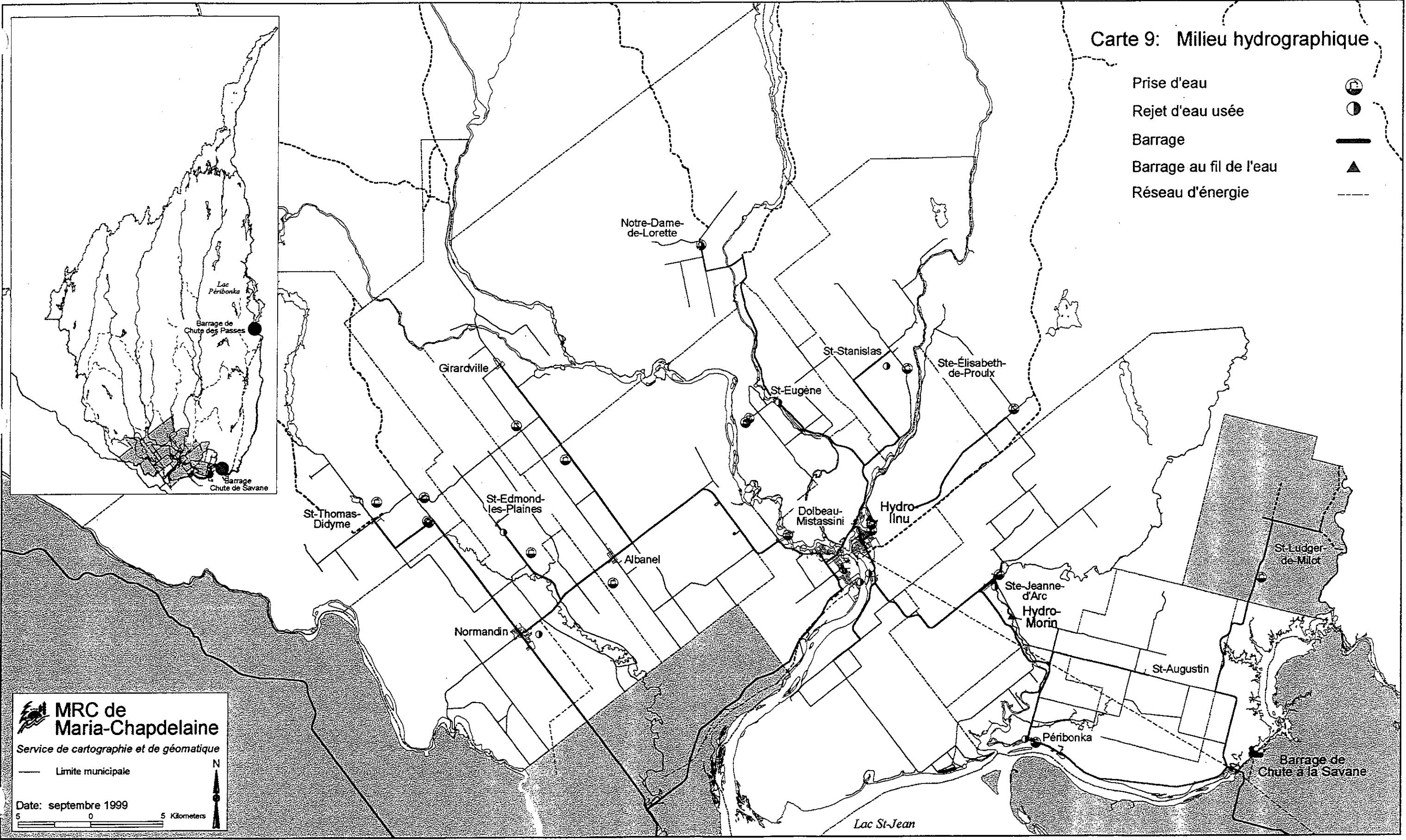
Même si au cours des dernières années, le projet d'harnachement de la rivière Ashuapmushuan a monopolisé l'attention, il semble encore exister un potentiel pour de grands ouvrages hydroélectriques sur d'autres rivières, telles les rivières Péribonka et Mistassibi. De plus, plusieurs sites offrent un potentiel pour le développement de mini-centrales au fil de l'eau. Au sujet, les informations disponibles pour le territoire de la MRC semblent indiquer que l'aménagement de ces sites n'est pas nécessairement économiquement rentable.

Le schéma actuel ne prévoit rien de spécifique si ce n'est de mentionner le potentiel hydroélectrique de certaines rivières. Cependant, lors des discussions en rapport avec différents projets, les élus de la MRC ont précisé que pour tout nouveau projet hydroélectrique jugé acceptable aux plans environnemental et social, il est essentiel que le milieu rapproché soit compensé pour les problèmes récurrents associés à ces grands ouvrages. En effet, il ne faut pas oublier que la réalisation d'ouvrage de production hydroélectrique amène toujours une perturbation, plus ou moins prononcée, par rapport au milieu environnant et même si de petits ouvrages sont susceptibles de créer moins d'impact, il faut s'interroger sur les effets cumulatifs de plusieurs de ces petits ouvrages sur un même plan d'eau.

Enfin, dans le document sur ses orientations, le gouvernement, en matière d'énergie, vise à " privilégier la mise en valeur et l'utilisation efficace et rentable de toutes les ressources énergétiques et en maximiser les retombées économiques en région " et, à ce titre, il demande d'adopter des objectifs de retombées économiques.

Carte 9: Milieu hydrographique

- Prise d'eau 
- Rejet d'eau usée 
- Barrage 
- Barrage au fil de l'eau 
- Réseau d'énergie 

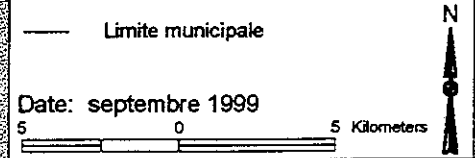


MRC de Maria-Chapdelaine
 Service de cartographie et de géomatique

— Limite municipale

Date: septembre 1999

0 5 Kilometers



La problématique spécifique en regard du développement récréo-touristique

L'imposant réseau hydrographique de la MRC, tant par la présence de lacs importants et de grandes rivières, offre à l'amateur de plein air de nombreuses possibilités d'activités récréatives.

Au sud, l'accessibilité des principaux plans d'eau en milieu municipal et leur potentiel pour la pratique de plusieurs activités récréatives ont favorisé le développement de la villégiature privée. Cette tendance a cependant créé une forte pression sur les autres espaces disponibles, notamment sur les espaces publics (accès public, les sites historiques ou simplement sur les terres publiques intramunicipales).

Le milieu de Maria-Chapdelaine peut aussi compter sur quelques accès publics au réseau hydrographique :

- trois marinas donnant accès au lac Saint-Jean, aux plaisanciers ou à l'amateur de pêche, situées à Dolbeau-Mistassini et à Péribonka ;
- des plages publiques et touristiques permettant l'accès à l'ensemble de la population aux différents lacs ou rivières :
 - Centre récréo-touristique de Vauvert (lac Saint-Jean) ;
 - Plage publique Dolbeau-Mistassini (rivière Mistassini) ;
 - Site touristique du Centre plein air Lac-à-Jim (lac à Jim).

De plus, les grandes rivières offrent à l'amateur de paysage des points de vue saisissants sur les nombreuses chutes et rapides. Au cœur même de la municipalité de Dolbeau-Mistassini des aménagements (belvédère, sentier, vélo) ont été réalisés afin de profiter de la beauté des majestueuses rivières Mistassini et Mistassibi. Au nord, les nombreuses rivières avec leur fort débit et leurs rapides offrent à l'amateur de sensations fortes (rafting, kayak) plusieurs opportunités, tant aux initiés qu'aux débutants. De plus, le potentiel faunique est accessible grâce au réseau routier forestier pour l'amateur de grands espaces qui désire pratiquer l'interprétation, la chasse et la pêche à l'intérieur du territoire libre et des territoires structurés, telles les ZEC et les pourvoiries (carte 6). D'ailleurs, cet intérêt favorise le développement de la villégiature privée en bordure des lacs et des rivières.

Enfin, l'histoire nous permet de nous rappeler qu'aux grands tributaires du réseau hydrographique sont associés des événements faisant partie de notre patrimoine. sans oublier la présence sur les rives de sites (archéologique ou préhistorique) traduisant notre passé. Par conséquent, si l'on veut les conserver pour les générations futures, il serait nécessaire d'adopter des mesures de protection adéquate.

Par ailleurs, l'utilisation du réseau hydrographique crée son lot de problèmes. Outre les problèmes en rapport avec la qualité de l'eau résultant de mauvaises pratiques en regard de l'évacuation des eaux usées, certaines activités nautiques peuvent détruire des habitats (mottomarine) tandis qu'une pratique intensive crée une pression sur le potentiel faunique. Par exemple, les trois MRC du Lac-Saint-Jean ont dû intervenir suite à des études confirmant les problèmes associés à la ressource ouananiche. Ainsi, suite à la prise en main par le milieu de l'activité de la pêche dans le bassin du Lac-St-Jean, les résultats ont démontré qu'un contrôle adéquat de l'activité associé à des mesures de restauration peut amener des résultats très intéressants.

2.8.2 Les grandes orientations d'aménagement et de développement en rapport avec le milieu hydrographique

Le schéma actuel prévoit :

- En terme de protection de l'environnement, que l'on doit assurer le traitement adéquat des différentes sources de pollution et assurer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable ;

De plus, le schéma prévoit :

- La mise en valeur des principaux potentiels dont le réseau hydrographique, notamment en identifiant un circuit récréo-touristique structuré à partir du lac St-Jean et de ses principaux tributaires ;
- Favoriser l'accessibilité publique aux lacs et cours d'eau.

Nouvelle orientation**En matière d'aménagement :**

La question discutée est d'identifier la vocation des principales rivières faisant partie du réseau hydrographique. Comme proposition on retrouve :

• S'assurer d'un développement intégré du réseau hydrographique.

Un certain nombre d'objectifs viennent préciser cette grande orientation :

- *Permettre une utilisation multiple du réseau hydrographique en développant des ouvrages respectueux des autres ressources ;*
- *Eviter hors de tout doute de mettre en péril une ressource au profit d'une autre (faune versus hydroélectricité)*
- **Utiliser le réseau hydrographique afin d'intégrer les composantes récréatives et touristiques de la MRC.**

Un certain nombre d'objectifs viennent préciser cette grande orientation :

- *Relier les différents sites récréatifs et touristiques entre eux ;*
- *Améliorer l'accessibilité publique au réseau hydrographique ;*
- *Protéger les différents potentiels naturels en bordure du réseau hydrographique ;*
- *Reconnaître le potentiel récréo-touristique sur la base de la spécificité de chacune des rivières.*

En matière de développement :

La question qui s'est discutée est de savoir au profit de qui va se faire le développement. Comme proposition on retrouve :

- **Utiliser la qualité de l'eau à des fins de développement économique et social.**

Un certain nombre d'objectifs viennent préciser cette grande orientation

- *Vérifier les possibilités d'utilisation de l'eau notamment pour la transformation agroalimentaire;*
- **S'assurer des retombées locales et régionales du développement du réseau hydrographique.**

Un certain nombre d'objectifs viennent préciser cette grande orientation

- *S'assurer que des retombées économiques récurrentes soient consenties au milieu rapproché afin de compenser pour les problèmes associés à l'exploitation du réseau hydrographique ;*
- *Profiter d'un éventuel développement énergétique pour favoriser la seconde transformation des autres ressources.*
- **Favoriser le regroupement du produit récréo-touristique à l'intérieur du concept d'un Parc régional éclaté.**

Un certain nombre d'objectifs viennent préciser cette grande orientation :

- *Identifier les besoins récréatifs de la population en rapport avec le réseau hydrographique ;*
- *Identifier les potentiels récréo-touristiques du grand réseau hydrographique ;*
- *Utiliser les caractéristiques du réseau hydrographique comme véhicule promotionnel du produit touristique de la MRC.*

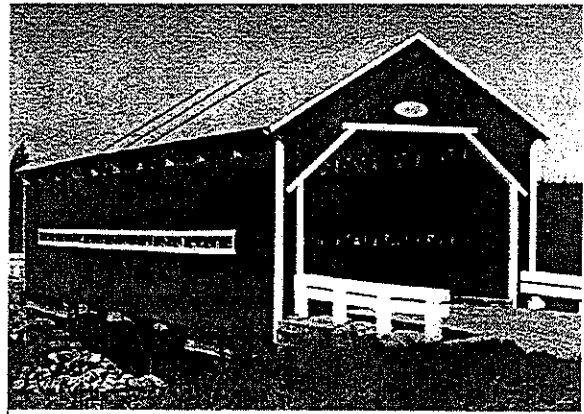
7.3.4 Le pont couvert

Note

Le pont couvert, construit en 1928, enjambe la rivière Noire. La peinture rouge utilisée pour protéger la construction de bois lui vaut aussi le surnom de pont rouge. Le propriétaire est la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc et les lots environnants sont sous tenure privée.

Intérêt du site

Seul représentant de ce type d'architecture civile sur notre territoire, le pont couvert image l'importance du transport dans un milieu en plein développement et son intégration dans le milieu champêtre.



Pont couvert de Ste-Jeanne-d'Arc

Le territoire

Le territoire d'intérêt inclut donc le pont et ses abords immédiats, c'est-à-dire l'espace inclus à l'intérieur d'un rayon de 150.0 mètres à compter des murs extérieurs du pont. Par conséquent, l'ensemble immobilier ainsi que l'esthétique et la quiétude de son environnement sont à protéger.

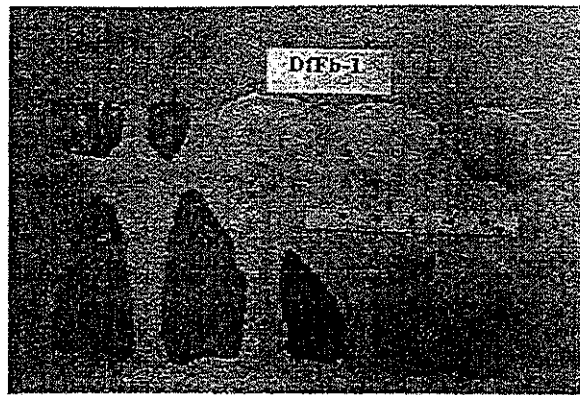
7.3.5 Les sites archéologiques

Note

Les principaux sites connus remontent à l'utilisation des rivières, d'abord par les autochtones et par les blancs lors du commerce des fourrures. À ceux-ci s'ajoutent les vestiges d'une époque elle aussi révolue, soit la drave. Jusqu'à maintenant, peu de recherches ont été effectuées sur les différents sites. D'ailleurs, pour éviter le pillage, leur localisation a été peu publicisée.

Intérêt des sites

Les connaissances que ces sites peuvent apporter des indications sur le mode de vie et les manières de faire des premiers occupants.



Le territoire

Le territoire d'intérêt est la superficie de chacun des sites. Le défi réside dans les disponibilités des ressources pour compléter l'acquisition des connaissances avant de pouvoir les mettre en valeur s'il y a lieu. Par conséquent, l'ensemble de chacun des sites ainsi que l'esthétique de leur environnement devront être inventoriés avant tout développement et mise en valeur, s'il y a lieu.

Tableau 24 : Localisation des sites archéologiques

Surnom du site	Chronologie	Localisation Feuillet, canton	Année d'intervention
Bassin de la rivière Ashuapmushuan			
Rivière Ashuapmushuan 1	Préhistorique	32A15, Normandin	1966, 1969, 1985
Rivière Ashuapmushuan 2	Préhistorique	32A15, Dufferin	1966
Rivière Ashuapmushuan 3	Préhistorique	32A15, Dufferin	1966
Rivière Ashuapmushuan 4	Préhistorique	32A15, Dufferin	1966
Rivière Ashuapmushuan 6	Préhistorique	32A15, Dumais	1974
Grande Chute à l'Ours 1	Préhistorique	32A15, Normandin	1986
Grande Chute à l'Ours 2	Préhistorique	32A15, Normandin	1986
Grande Chute à l'Ours 3	Préhistorique	32A15, Normandin	1986
Lac Damville	Préhistorique	32H03, Damville	1986
Rivière du Chef	Préhistorique	32H06, Desglis	1986
Bassin de la rivière Mistassini			
Lac Piraube	Préhistorique et historique	22L12, canton 1136	1975
St-Edmond-les-Plaines	Préhistorique	32A15, Normandin	1966
Dolbeau-Mistassini	Préhistorique	32A16, Pelletier	
Racine sur le lac.	Préhistorique	32A09, Racine	1990-1991
Bassins de la rivière Péribonka			
Île Broet	Préhistorique	22D12, Dalmas	1967, 1986
Île du Repos	Préhistorique et historique	22D12, Dalmas	1967, 1968, 1986
Camp Saint-Onge	Historique	22L12, canton 1037	1975
Rivière Péribonka	Préhistorique	22D13, Labrecque	ind.
Rivière Péribonka	Préhistorique et historique	22D14, Jogues	1985
Rivière Péribonka	Préhistorique	22D14, Maltais	1987
Rivière Péribonka	Historique	32A16, Dalmas	1989
Lac Onistagane	Indéterminée	22L11, canton 1238	1970
Lac Palairet	Historique (1900 et plus)	22M04, canton 1536	1973
Les Grandes Loutres	Préhistorique et historique	22M04 cantons 1537, 1536, 1535	1972
Rivière de la Loutre	Historique	22M04 cantons 1537, 1536, 1535	1973
Pointe-Langevin	Préhistorique et historique	32A16, Racine	1992

Source : Université du Québec à Chicoutimi, laboratoire d'archéologie, 1994.

7.5 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

Le milieu de Maria-Chapdelaine, dans la promotion de son produit touristique, fait grand état de la beauté, de la qualité et de l'unicité de certaines de ses caractéristiques géographiques. Par ailleurs, la population est de plus en plus sensible à la protection de son milieu naturel en tant que milieu de vie.

Donc, le conseil de la MRC veut protéger certains espaces représentatifs du patrimoine naturel. De plus, le conseil de la MRC en identifiant certaines parties de son territoire comme étant d'intérêt esthétique, marque sa volonté de voir ces espaces mis en valeur en relation avec leurs caractéristiques spécifiques.

En rapport avec les spécificités de chacun des sites, le normatif du document complémentaire portera sur :

- La conservation de la qualité visuelle du secteur du paysage : intervention au niveau de la végétation, de la topographie, de l'affichage et des superstructures de transport d'énergie et de communication ;
- La construction ou ouvrage n'est autorisé ayant pour résultat de restreindre le champ visuel et d'altérer la qualité visuelle du secteur. ; intervention sur le gabarit et le dégagement des futures constructions.

7.5.1 Les chutes

Note

Les différentes chutes présentes sur les grandes rivières, et en particulier celles des rivières Mistassini et Mistassibi au sud ainsi que la Chute Blanche et la Chute Chaudière au nord, sont reconnues comme territoires d'intérêt esthétique.

Intérêt du site

La présence d'escarpements dans le lit des rivières mentionnées précédemment font des chutes, au plan du paysage, l'objet de sites particuliers. De par les caractéristiques du milieu, elles sont souvent intégrées à un environnement naturel particulier.

De plus, avec l'utilisation historique des cours d'eau comme moyen de transport, les chutes, en terme de barrières, sont considérées comme propices à la découverte de vestiges archéologiques.



Petite chute à l'Ours

Le territoire

Le territoire d'intérêt regroupe les chutes et les abords des principales rivières de la MRC. Outre la chute, les berges de la rivière devront être protégées contre toute intervention qui pourrait en altérer l'esthétique.

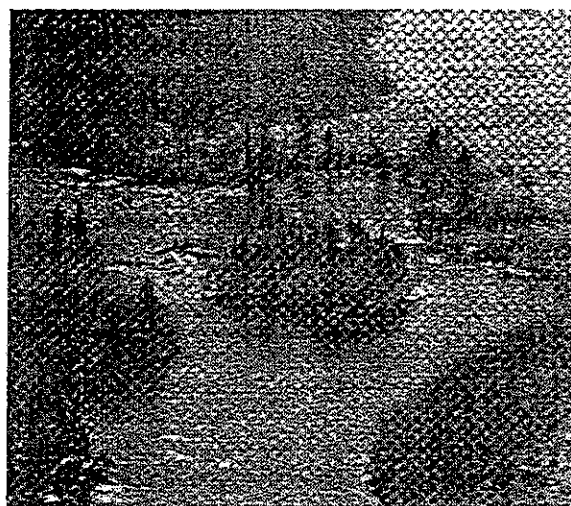
7.5.2 Les îles

Note

Les différentes îles présentent un intérêt esthétique. La tenure de la majorité des îles est publique.

Intérêt du site

L'intérêt réside dans la nature même de leur milieu naturel puisqu'elles ont, pour la plupart, été soustraites au développement et conservent par le fait même un milieu à peu près vierge. D'ailleurs, plusieurs îles du delta des rivières Mistassini, Petite Péribonka et Péribonka présentent un potentiel faunique reconnu.



Une île sur la Petite Rivière Péribonka

Le territoire

Le territoire d'intérêt regroupe les îles boisées que l'on retrouve sur les principales rivières de la MRC. Ainsi pour le territoire de l'île ainsi que son environnement aquatique, les interventions admissibles devront assurer la protection de leurs caractéristiques naturelles, notamment au niveau du paysage.

7.5.3 Perspective visuelle

Note

Le territoire de Maria-Chapdelaine recèle un certain nombre de perspectives visuelles sur le territoire que le conseil de la MRC a voulu mettre en évidence. Au cours des années, plusieurs de ces sites ont été aménagés par différentes instances gouvernementales afin de met-

tre en valeur un point de vue particulier. Ces territoires sont généralement propriétés municipales et permettent la détente en plus de donner un accès visuel sur une spécificité souvent du milieu naturel.

Intérêt du site

Certains sites naturels se démarquent par leur qualité, leur unicité ou par une intégration dans un ensemble.



Lac au Foin (rivière Mistassibi)

Le territoire

Le territoire d'intérêt regroupe en plus du territoire spécifique à chacun des sites celui dans des perspectives visuelles.

Tableau 26 : Perspectives visuelles

Municipalité	Localisation	Description du site
TNO	Fjord de la rivière Péribonka	Partie de la rivière encaissée dans un environnement montagneux (non aménagé).
TNO Péribonka	Site de la Chute Blanche en bordure de la route 169	Rivière Mistassini Le territoire des deux haltes routières
Dolbeau-Mistassini TNO	En bordure de la riv. Mistassini Lac aux foins sur la riv. Mistassibi	Site Beurivage Lac formé par un élargissement de la rivière encaissé dans un massif montagneux.

Les caractéristiques naturelles de chacun des sites devront être protégées et ce, tant sur le site même que dans leur environnement immédiat de même que dans la perspective visuelle qui est mise en évidence.

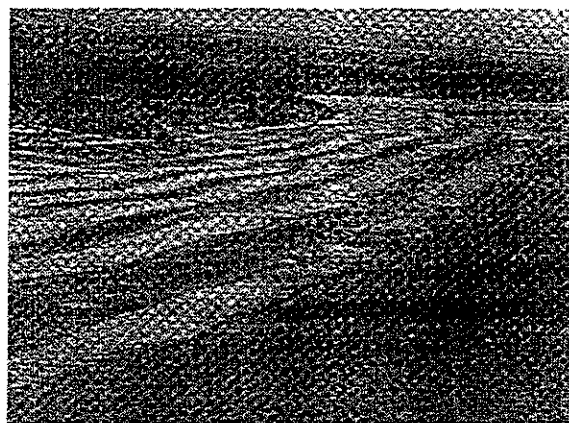
7.5.4 Les plages

Note

L'une des caractéristiques naturelles du territoire de la MRC est son vaste réseau hydrographique. Ainsi, la partie du littoral, que l'on nomme plage peu importe la tenure de la rive, est généralement publique.

Intérêt du site

Malgré l'importance du réseau hydrographique, le nombre de sites de qualité permettant l'accès public au plan d'eau est limité et s'avère nécessaire pour rejoindre l'objectif d'accessibilité publique au plan d'eau.



Plage en bordure du lac St-Jean

Le territoire

Les différentes plages accessibles au public sont reconnues comme territoire d'intérêt esthétique.

Tableau 27 : Listes des plages publiques.

Municipalité	Localisation	Description du site
Albanel	Rivière Mistassini	Pas d'aménagement, pas de surveillance
Dolbeau-Mistassini	Centre récréatif Vauvert	Aménagement, surveillance
Dolbeau-Mistassini	Rivière Mistassini	Aménagement, surveillance
Girardville	Lac des Coudes	Pas d'aménagement, pas de surveillance
Notre-Dame-de-Lorette	Lac Mathieu	Aménagement, pas de surveillance
St-Stanislas	Lac Éden	Aménagement, pas de surveillance
St-Thomas-Didyme	Lac à Jim	Aménagement, surveillance
Ste-Jeanne-d'Arc	Lac Proulx	Pas de surveillance
Ste-Élisabeth-de-Proulx	Lac Noir	Pas d'aménagement, pas de surveillance

La préservation des qualités existantes de chacun des sites et la préservation de la qualité esthétique et environnementale de leurs abords et de leurs accès s'avèrent essentielles. Fait à noter, une attention toute particulière devra être apportée dans le cadre du programme de stabilisation des berges du lac St-Jean ou de tout autre travail visant la protection des berges.

7.6 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

À l'intérieur du milieu naturel de la MRC, certains sites en raison de leurs caractéristiques biophysiques ou de leur caractère d'unicité présentent un intérêt particulier pour la faune.

D'une façon générale, en fonction d'un des objectifs du schéma, toutes les aires de concentration de la faune devront faire l'objet de mesures de protection. Plus particulièrement, les sites suivants relatifs à la faune halieutique, à la faune avienne ainsi que les milieux humides sont reconnus comme territoires d'intérêt écologique.

En rapport avec les spécificités de chacun des sites, le normatif du document complémentaire portera sur :

- La conservation des caractéristiques du milieu naturel ;
- Le contrôle sur les interventions, tels l'affichage et les infrastructures et superstructures de transport d'énergie et de communication.

7.6.1 La faune halieutique

Note

Le milieu aquatique fait l'objet de mesures de protection en regard de la Loi sur les habitats fauniques. Cependant, les différentes espèces halieutiques qui se reproduisent sur le territoire de la MRC nécessitent des mesures de protection qui débordent le milieu aquatique comme tel.

Frayères à ouananiche :

Intérêt du site

La ouananiche (*Salmo salar* (Linné)) est l'une des espèces sportives des plus recherchées dans notre milieu. Elle a connu au cours des dernières années des variations marquées de sa population.

Le territoire

Comme ce poisson peut passer plusieurs semaines en rivière à proximité du site de frai, il est difficile de déterminer l'étendue exacte de l'espace à protéger de part et d'autre d'un site. Cependant, à titre d'aire de protection minimale, on identifie une section d'un kilomètre de rivière en aval des points infranchissables où la construction, le déboisement et tous travaux d'excavation devraient être prohibés sur une bande de soixante mètres (60,0) de part et d'autre de la rivière.

Frayères à éperlan :

Intérêt du site

La frayère à éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*), située en amont du lac aux Rats, est la seule répertoriée sur le territoire de MRC de Maria-Chapdelaine.

Son caractère d'unicité et l'activité de prélèvement et d'interprétation à laquelle elle donne lieu au printemps, incite la MRC à en assurer sa conservation.

Le territoire

Cette frayère est située entre le lac aux Rats et un point situé à onze kilomètres en amont de celui-ci. Les déplacements de cette espèce sont très limités étant donné le peu de combativité de l'éperlan arc-en-ciel.

À titre d'aire de protection, on identifie la section de rivière habitée par l'éperlan arc-en-ciel où le déboisement et tous travaux d'excavation devraient être prohibés sur une bande de vingt mètres (20,0m).

Espèces ichthyennes rares :

Lac des Hauteurs (Omble de chevalier)

Intérêt du site

- Compte tenu que ce lac est le seul où l'espèce est répertoriée sur le territoire de MRC de Maria-Chapdelaine..

Le territoire

Le territoire du lac des Hauteurs est situé dans la Zec des Passes. Compte tenu de son caractère d'unité et de la présence d'alternatives, toutes constructions à caractère privé est interdite sur les rives du lac.

Tableau 28 : Territoire d'intérêt faunique

Espèce	Type	Localisation
Ouananiche	Frayère	Chute Chaudière (Canton Chomedey)
Ouananiche	Frayère	Rapide Cyprès (Canton Condé)
Éperlan arc-en-ciel	Frayère	Rivière aux Rats
Omble chevalier	Frayère	Lac des Hauteurs (Canton St-Onge)

7.6.2 La faune aviaire

Note

La faune aviaire est considérée comme une autre classe représentative du milieu faunique. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune permet d'accorder la protection aux habitats fauniques mais il existe aussi d'autres milieux non protégés présentant un intérêt pour la faune aviaire et la MRC.

La sauvagine :

Intérêt du site :

- La sauvagine forme un groupe d'oiseaux aquatiques qu'il est permis de chasser à des fins non commerciales tels les canards, les bernaches, les oies, les bécasses, etc.

Le territoire :

- La sauvagine recherche les basses terres recouvertes, en saison ou de façon permanente, d'eau peu profonde. Ces milieux se caractérisent par la présence d'une végétation particulière composée de plantes hydrophiles ou tolérantes à l'eau. Ils offrent un potentiel nutritif de bonne qualité en plus de fournir un abri pour la sauvagine. Ainsi, ces écosystèmes aquatiques peuvent constituer d'excellents sites de nidification ou simplement être utilisés comme aire de repos et de nutrition en période de migration. Ces milieux humides doivent être protégés et conservés.

Autres espèces d'oiseaux aquatiques :

Intérêt du site :

- Deux sites sur le territoire de la MRC sont reconnus comme lieux de concentration d'oiseaux aquatiques autres que la sauvagine. Pour être reconnu comme tel, il doit être dénombré un minimum de cinquante oiseaux aquatiques par kilomètre de rivage à un moment quelconque de l'année.

Le territoire :

- Les deux endroits répertoriés sont situés sur la rivière Mistassini (l'Île aux Lièvres et l'Île aux Perdrix). Ils sont des espaces où l'activité humaine est incompatible avec la présence des oiseaux aquatiques. Donc, ces sites devraient être sous protection intégrale, c'est-à-dire que tous travaux, ouvrages ou constructions pouvant mettre en danger ces sites devront être interdits. Comme ces sites jouent un rôle déterminant dans le maintien ou le développement d'une espèce, ils sont caractérisés comme habitats capitaux.

Espèce avienne rare :

Intérêt du site :

- Le balbuzard ou l'aigle-pêcheur (*Pandion haliaetus*) est identifié parmi les espèces précaires¹ au niveau canadien. Un seul site de nidification est identifié dans la MRC. Il importe donc de le protéger puisque cet oiseau emploie le même nid d'année en année.

Le territoire :

- Le site de nidification et son environnement immédiat, soit une superficie d'environ deux cents mètres (200,0m) de rayon autour du nid identifié, devrait être protégés contre toutes activités humaines incluant la coupe forestière.

Héronnières

Intérêt du site

Une héronnière constitue un site d'intérêt puisque le Grand héron (*ardea herodias*) niche en colonie dont la taille peut varier de quelques couples à plusieurs centaines. Composé de branches entremêlées, le nid volumineux est occupé d'année en année, après avoir été réparé.

Le territoire

Le site identifié au tableau suivant est reconnu à titre de territoire d'intérêt écologique. Ce site devrait aussi faire l'objet de mesures de protection contre les activités humaines, autant dans son environnement immédiat qu'en périphérie.

¹ Espèce précaire : toute espèce animale ou végétale indigène dont les populations sont en déclin ou dont l'avenir est incertain sans que l'on soit pour autant assuré qu'elle soit menacée à court terme

Tableau 29 : Faune ailée

Faune ailée	Localisation	Description du site
Sauvagine	Saint-Augustin	Marais
Sauvagine	Lac aux Foins, St-Thomas-Didyme	Marais aménagé par <i>Canard Illimité Canada</i>
Sauvagine	Petit rivière Péribonka, Péribonka	Quatre (4) marais le long de la rivière
Sauvagine	Péribonka, rang 1, lots 42, 43 et 44	Deux marais
Sauvagine	Péribonka, rang 2, lots 23 et 24	Marais relié à la rivière Péribonka
Sauvagine	Base plein air, Dolbeau-Mistassini	Marais à l'embouchure du ruisseau Ptarnigan
Sauvagine	Albanel, rang 4, lot 36	Petit marais
Sauvagine	Rivière Péribonka, Péribonka	Halte migratoire ; bancs de sable
Sauvagine	Baie Ptarnigan, Dolbeau-Mistassini	Habitat faunique ; delta de la Mistassini
Sauvagine	Îles flottantes, Dolbeau-Mistassini	Habitat faunique ; delta de la Mistassini
Autres espèces d'oiseaux	Île aux Lièvres, Dolbeau-Mistassini	Herbiers aquatiques ; excellents pour nidification et halte migratoire
Autres espèces d'oiseaux	Île aux Perdrix, Dolbeau-Mistassini	Herbiers aquatiques ; excellents pour nidification et halte migratoire
Espèces aviaires rares	Canton de Petit	Nid de Balbuzard
Grand héron	Lac Hertel (TNO)	Héronnière